

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
198^e année
17 novembre 2022
n° 39 / 7972^e
pages 1961 à 2032

CHRONIQUE / Propriété

Le fonds de commerce et la propriété commerciale
dans le nouveau régime de protection patrimoniale
de l'entrepreneur individuel

> Fabien Kendérian

1976

ÉDITORIAL

1961 Plaidoyer en faveur de la réforme d'un texte en matière de preuve, *Didier Guével*

ACTUALITÉS

1968 Cryptologie (convention de déchiffrement): déverrouillage d'un téléphone portable

POINT DE VUE

1974 La prévention des conflits entre associés dans les principales sociétés de capitaux,
Paul Le Fèvre et Marie Bourgon-Farran

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

1982 **Chronique:** Le mandat dans l'avant-projet de réforme du droit des contrats spéciaux,
Thomas Gérard

Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation:

1986 Première chambre civile, *Xavier Serrier, Viviane Le Gall, Anne Feydeau-Thieffry, Laurent Duval, Éloi Buat-Ménard, Valérie Champ et Stéphanie Robin-Raschel*

1993 Deuxième chambre civile, *Françoise Jollec, Claire Bohnert, Carine Dudit, Julie Vigneras, Samuel Ittah et Xavier Pradel*

2002 **Panorama:** Protection des données personnelles, *Winston Maxwell et Célia Zolynski*

2015 **Notes:** Épilogue jurisprudentiel: seule la cour connaît de la recevabilité des demandes nouvelles
en appel, note sous Civ. 2^e, avis, 11 oct. 2022, *Maxime Barba et Thierry Le Bars*

2022 L'arbitrage, l'argent et l'accès au juge, note sous Civ. 1^{re}, 28 sept. 2022, *Nicolas Dissaux*

2027 Abus du droit d'agir et action en responsabilité pour insuffisance d'actif,
note sous Com. 14 sept. 2022, *Thibaut Duchesne*

ENTRETIEN

2032 Patrice Hilt – Présentation de l'ordonnance modifiant les dispositions
du code civil relatives à l'adoption

DALLOZ

Lefebvre Dalloz

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (5403)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KERAVAL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{re} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marne-92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92-ventes@dalloz.fr

Relations clients : Corinne ROUTIER, Responsable

Tél. : 01 41 05 29 62

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24-publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 840 € HT (857,54 € TTC)

Étranger : 906 € HT

Prix au numéro : 37,78 € TTC

ISSN 0034-1835-N° CPPAP 1022 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Novembre 2022

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



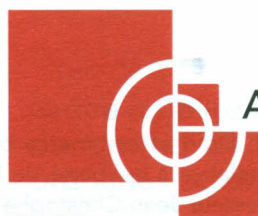
Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Protot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Didier Guével

1961

Plaidoyer en faveur de la réforme
d'un texte en matière de preuve



ACTUALITÉS

1964

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Prêt (capacité financière): prise en compte des
biens et revenus, *Civ.* 1^{re}, 9 nov. 2022

Chèque (anomalie apparente): obligation de
vigilance de la banque, *Com.* 9 nov. 2022

Contrat d'affaires

Transport aérien (retard): détermination du
tribunal compétent, *Civ.* 1^{re}, 9 nov. 2022

Société et marché financier

Société civile (retrait): détermination de la
valeur des droits sociaux, *Com.* 9 nov. 2022

Société commerciale (capital variable): validité
d'une clause d'exclusion, *Com.* 9 nov. 2022

Action sociale (*ut singuli*): désignation d'un
mandataire *ad hoc*, *Com.* 9 nov. 2022

Groupe de sociétés (autonomie): responsabilité
de la société mère, *Com.* 9 nov. 2022

1966

DROIT CIVIL

Famille-Personne-Succession

Nationalité (déclaration d'acquisition):

scolarisation dès l'âge de six ans,

Civ. 1^{re}, 9 nov. 2022

1967

DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail d'habitation (surface habitable): demande
de diminution du loyer, *Civ.* 3^e, 9 nov. 2022

Construction-Urbanisme

Location meublée (changement d'usage):

portée de l'amende civile, *Civ.* 3^e, 9 nov. 2022

1967

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Étranger (rétention): vérifications d'office du
juge, *CJUE* 8 nov. 2022

1968

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Cryptologie (convention de déchiffrement):
déverrouillage d'un téléphone portable,

Cass., ass. plén., 7 nov. 2022

Procédure pénale

Délai raisonnable (dépassement): validité de la
procédure, *Crim.* 9 nov. 2022

Droits de la défense (silence): qualité à agir de
la partie civile, *Crim.* 26 oct. 2021

Données de connexion (régime): portée d'une
irrégularité, *Crim.* 25 oct. 2022

Droit à ne pas s'auto-incriminer (silence):

qualité pour agir en nullité,

Crim. 25 oct. 2022

1972

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Délégué syndical (établissement): caractère
facultatif mais d'ordre public,

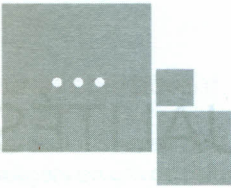
Soc. 9 nov. 2022

Élection professionnelle: représentation
proportionnée entre femmes et hommes,
Soc. 9 nov. 2022

Sécurité sociale

Aide sociale à l'enfance (mauvais traitements):
condamnation de la France,

CEDH 3 nov. 2022



POINT DE VUE

1974 La prévention des conflits entre associés dans les principales sociétés de capitaux par Paul Le Fèvre et Marie Bourgon-Farran



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

- 1976 Le fonds de commerce et la propriété commerciale dans le nouveau régime de protection patrimoniale de l'entrepreneur individuel par Fabien Kendérian
- 1982 Le mandat dans l'avant-projet de réforme du droit des contrats spéciaux par Thomas Gérard

CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

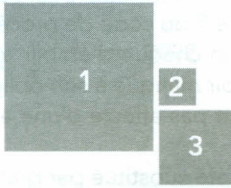
- 1986 Première chambre civile par Xavier Serrier, Viviane Le Gall, Anne Feydeau-Thieffry, Laurent Duval, Éloi Buat-Ménard, Valérie Champ et Stéphanie Robin-Raschel
- 1993 Deuxième chambre civile par Françoise Jollec, Claire Bohnert, Carine Dudit, Julie Vigneras, Samuel Ittah et Xavier Pradel

PANORAMA

- 2002 Protection des données personnelles juillet 2020 – septembre 2022 par Winston Maxwell et Célia Zolynski

NOTES

- 2015 Épilogue jurisprudentiel: seule la cour connaît de la recevabilité des demandes nouvelles en appel, note sous Civ. 2^e, avis, 11 oct. 2022 par Maxime Barba et Thierry Le Bars
- 2022 L'arbitrage, l'argent et l'accès au juge, note sous Civ. 1^{re}, 28 sept. 2022 par Nicolas Dissaux
- 2027 Abus du droit d'agir et action en responsabilité pour insuffisance d'actif, note sous Com. 14 sept. 2022 par Thibaut Duchesne



ENTRETIEN

- 2032 Patrice Hilt – Présentation de l'ordonnance modifiant les dispositions du code civil relatives à l'adoption

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr